

ON S'ABONNE :  
 A Cahors, bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL,  
 TARN, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,  
 TARN-ET-GARONNE :  
 Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16  
**et se paie d'avance.**

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS  
 ANNONCES  
 25 centimes la ligne.  
 RÉCLAMES  
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r. cus  
 à Cahors au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.

L'ABONNEMENT  
**se paie d'avance.**  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.  
 Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des  
 annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de  
 Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans  
 le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 23 Novembre 1867.

**BOURSE DE PARIS.**

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 22 novembre	68 50	98 25
Du 23.....	68 65	98 25
Du 24.....	68 60	98 25

**BULLETIN.**

En moins d'une semaine, trois discours du trône ont exposé au peuple la situation de l'Europe. Tous trois prêchent et affirment la paix. Un quatrième discours sera prononcé le 5 décembre par Victor-Emmanuel, à l'ouverture du Parlement italien et viendra sans doute confirmer ces espérances pacifiques. Le roi Guillaume, l'Empereur Napoléon, la reine Victoria ont tour à tour constaté « les relations amicales de la Prusse, de la France et de l'Angleterre avec toutes les puissances étrangères. » Les peuples désirent la paix prêchée par leurs souverains. Espérons donc que les déclarations impériales et les vœux populaires seront réalisés !

Les journaux, tant anglais que prussiens, sont à peu près unanimes à louer le discours de l'Empereur. Les feuilles italiennes expriment la même opinion.

On se plaint à Berlin de ce que, dans ses invitations à la Conférence, le gouvernement français a méconnu l'existence de la confédération du Nord. Les Etats secondaires ont été convoqués, comme si leur souveraineté n'était pas limitée par la nouvelle constitution fédérale. La Saxe et le grand duché de Hesse n'avaient jamais été appelés, jusque-là, à prendre part à des délibérations européennes. Ils ont été, cette année, invités par la France.

Le fénianisme, signalé dans le discours de la Reine d'Angleterre préoccupe les anglais plus encore que l'expédition d'Abyssinie. On sait que les chefs fénians, condamnés à Manchester, devaient être pendus aujourd'hui samedi. D'après un bruit sans doute exagéré, des bandes armées tenteraient de délivrer les condamnés. Leurs amis auraient déclaré que s'ils ne parvenaient pas à les

sauver, ils les tueraient à coups de fusil pour leur éviter l'ignominie de la potence. 5,000 hommes de troupes régulières devront entourer le gibet pour repousser toute attaque.

Nous sommes heureux d'annoncer que l'île de Tortola n'a pas été entièrement submergée. Un terrible ouragan a causé des pertes considérables ; mais la plus grande partie de la population a été sauvée.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

En attendant la publication au *Moniteur* du projet gouvernemental, nous allons mentionner ses dispositions essentielles.

La durée du service des jeunes soldats appelés sera de neuf ans, qui compteront du 1<sup>er</sup> juillet de l'année du tirage au sort.

En temps de paix, les jeunes soldats ne pourront pas être retenus plus de cinq ans sous les drapeaux.

Le 30 juin de chaque année, en temps de paix, les soldats qui auront achevé leur temps de service recevront leur congé définitif.

Ils le recevront, en temps de guerre, immédiatement après l'arrivée au corps du contingent destiné à les remplacer.

Les hommes laissés ou envoyés en congé, pourront être soumis à des revues et à des exercices périodiques, qui seront fixés par le ministre de la guerre.

Les hommes laissés ou envoyés en congé, pourront se marier dans les deux dernières années du service.

Il n'est rien innové aux engagements et renforcements. Les premiers ne pourront avoir lieu que pour deux ans. Les seconds donneront droit à une haute paie.

Quant aux remplacements, la caisse de dotation étant supprimée, on rentre pleinement dans le système de 1832.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques**

(Agence Havas).

New-York, 19 novembre soir,  
 par le câble atlantique.

Les nouvelles du Mexique portent que l'amiral Regenhoff a obtenu qu'on lui remit le corps de Maximilien. On apprend de St-Dominique qu'un ouragan y a causé la mort de beaucoup de personnes et de grandes pertes maritimes.

Florence, 20 novembre, 9 h. 55 du soir.  
 La Gazette officielle publie un décret convoquant

dans son cabinet, quand, une pensée lui traversant l'esprit, il agita vivement la sonnette. Un domestique parut.

« Le capitaine Puke n'est-il pas encore arrivé ? demanda-t-il ; il se fait tard.

— Il y a une demi-heure qu'il est ici ; mais je n'osais pas déranger M. le baron.

— Où est-il, Anders ?

— Dans la pièce à gauche du salon.

— Bien ! Ma toilette est-elle prête ?

— Oui, M. le baron.

— Fais atteler tout de suite. — Paix ! N'entends-je pas des piétinements de chevaux dans la cour ? Si c'est une visite, dis que je n'y suis pas. »

Mais cet ordre venait trop tard ; car, au moment où le domestique se retira, M<sup>lle</sup> Caling, en costume d'amazone, s'offrit eux yeux de Wrangel.

« Vous ici, mademoiselle ? — Anders, ferme ma porte ; je ne reçois plus personne. — Je présume mademoiselle, que vous venez de la part de la reine. Quel message m'apportez-vous ? »

Edith, qui ne paraissait pas moins impatiente de s'en acquitter que le baron de la connaître, s'empressa de la lui remettre.

« Ayez la bonté d'entrer ici, mademoiselle ; il n'est pas convenable que je vous reçoive dans mon cabinet de travail, » reprit-il en l'introduisant dans une pièce voisine.

Et, après avoir lu la lettre, il jeta sur la messagère un regard scrutateur, en disant :

« Et vous avez pris sur vous, mademoiselle, d'arranger cette affaire ? »

— J'avais besoin de la ville, M. le baron. — Pour

le Sénat et la Chambre des députés pour le 5 décembre prochain.

Madrid, 20 novembre, 4 h. 50 m. du soir.

La Gazette annonce qu'à cause de l'ouragan qui a sévi sur Porto-Rico, le gouvernement a donné l'ordre d'y envoyer des secours. De grandes pluies ont lieu en Espagne. Les lignes télégraphiques fonctionnent difficilement.

**LE PARLEMENT ANGLAIS.**

A raison de leur importance, nous publions *in extenso* les dépêches de Londres qui résument le débat auquel viennent de donner lieu, dans la chambre des Lords et dans la chambre des Communes, les affaires d'Italie :

*Chambre des lords.* — Lord Russell approuve la conduite du gouvernement pour avoir convoqué le Parlement à propos des affaires d'Abyssinie. Il regrette que l'Empereur Napoléon ait cru devoir intervenir en Italie ; il espère que le gouvernement anglais n'approuvera pas cette démarche. Lord Russell approuve la conduite du gouvernement en ce qui concerne le fénianisme.

Lord Houghton blâme l'occupation française à Rome. Il pense que l'occupation par toutes les puissances catholiques serait préférable. Il croit que le désir des Italiens d'obtenir Rome pour capitale a diminué.

Lord Derby fait l'histoire de l'affaire d'Abyssinie. Il déclare que le gouvernement n'a ni accepté ni refusé l'invitation à la conférence. Mais, par des motifs à la fois publics et personnels, les membres du gouvernement désirent reconnaître l'amitié invariable de l'Empereur Napoléon, en faisant tous leurs efforts pour l'aider à sortir des embarras d'une longue prolongation de l'occupation de Rome. Cependant, il croit que la réalisation de la Conférence créerait de nouvelles difficultés.

*Chambre des Communes.* — M. Gladstone désire que le gouvernement mette une limite aux objets de l'expédition d'Abyssinie, le peuple anglais étant déjà surchargé d'impôts. Il y aurait folie et crime à les augmenter. Il ne peut pas regarder avec satisfaction la marche des événements en Italie. Il croit que la couronne devrait exprimer en termes amicaux le désir formulé à ce sujet dans le discours du trône. M. Gladstone ne veut pas exprimer une opinion décidée sur le caractère étendu du fénianisme, mais il appuiera le gouvernement dans le maintien ferme et discret des lois.

M. Horsmann critique la voie poursuivie par l'Empereur Napoléon dans la question italienne.

Lord Stanley annonce que la réponse de l'Angleterre à l'invitation à la conférence a été que le gouvernement britannique croit qu'aucun avantage ni profit ne résultera de la conférence, à moins que quelque plan définitif fut d'abord proposé et que des négociations préliminaires donnassent la probabilité que le plan recevrait l'assentiment des parties les plus intéressées.

Pour extrait A. Laytou.

quoi regardez-vous cette lettre avec tant de surprise ?

— En connaissez-vous le contenu, mademoiselle ?

Edith, n'ayant rien à répondre, détourna un peu la tête.

« La reine m'écrivit que le capitaine Puke a provoqué votre frère et votre — je veux dire M. de Palmera. S. M. connaît donc Puke ? Arrivé ce matin seulement de l'étranger, m'a-t-on dit, il serait donc allé à Drottningholm et aurait obtenu une audience ? Y suis-je ? »

— Oui M. le baron ; mais il n'y a rien d'extraordinaire.

— Sans doute, mais cet intérêt ?

— Que sais-je ? répondit-elle en baissant les yeux je ne connais pas l'intention de la reine. »

Malgré ses efforts pour faire bonne contenance, elle ne parvint pas cependant à cacher son embarras à l'œil pénétrant de Wrangel.

« S. M. m'ordonne, reprit-il, d'empêcher ces duels.

— Je n'en doute pas. »

Wrangel fixa de nouveau les yeux sur la lettre et puis sur M<sup>lle</sup> Caling, comme pour les pénétrer à fond

« On ne domine les hommes que quand on connaît leurs cœurs, dit-il alors. La raison nous conseille, le cœur nous conduit. La raison est un fruit qui croît peu à peu, un produit des circonstances, tandis que le cœur est comme la racine où nous puisons la vie. Pour remplir avec succès la mission que me donne la reine, il faut que je connaisse le cœur de Puke. Au surplus, S. M. ordonne, j'obéis. Puis-je vous prier de m'attendre ici quelques instants ? »

**Revue des Journaux**

LA FRANCE.

Le journal *La France* estime que si le discours impérial a défini les traits généraux de notre politique, il appartient maintenant aux ministres d'en préciser les applications à chacune des grandes questions qui préoccupent l'opinion publique : « Nous ne doutons pas que le gouvernement, poursuit M. J. Cohen, n'aille de lui-même, à cet égard, au devant des vœux du pays. Ce ne sont pas seulement des affirmations qui sont aujourd'hui désirables ; ce sont des solutions qui fixent les directions définitives de la politique française et rassurent les esprits en dissipant toutes les incertitudes. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* a été charmé de voir l'Empereur, s'inspirant d'un légitime et fier sentiment de confiance, dans la puissante vitalité de la France, « accepter franchement les changements survenus de l'autre côté du Rhin.

« Comment avons-nous accueilli, en 1792, la prétention à se mêler de nos affaires ? Quel compte, demande M. de Molinari, avons-nous tenu des manifestes des princes allemands ? On voulait arrêter le cours de notre Révolution ; on l'a précipité. Eh bien ! il se fait en Allemagne, en tenant compte de la différence des situations et des tempéraments, un travail analogue à celui qui s'opérait dans la France de 1789. C'est notre propre Révolution qui est en train de s'accomplir de l'autre côté du Rhin. Nous siérait-il bien de nous y opposer quand même nous le pourrions ? Que l'Allemagne s'unifie, s'il est dans sa destinée de s'unifier, qu'elle se débarrasse de son ancien régime comme nous nous sommes débarrassés du nôtre, et nous applaudirons à ses progrès, car nous nous sentons, Dieu merci ! assez forts pour n'être point jaloux de sa force. La France ne sera pas moins grande parce qu'il y aura en Europe une grande nation de plus. »

MONDE.

Le *Monde* reconnaît une fois de plus combien il est difficile de régler les rapports de l'Italie avec le Saint-Siège. « Sans doute, ajoute M. Coquelle, le congrès n'a pas la prétention de mettre d'accord Pie IX et Victor-Emmanuel, de rendre Victor-Emmanuel enfant soumis de l'Eglise catholique, et Pie IX sujet obéissant de Victor-Emmanuel ? Ce serait poursuivre un

En passant dans la pièce voisine, il laissa la porte entr'ouverte, de façon qu'Edith ne perdît pas un mot de l'entretien qui s'y engagea.

« Soyez le bienvenu dans votre patrie, capitaine Puke, dit Wrangel. Venez dans les bras du meilleur ami de votre père ! »

— Votre lettre me faisait un devoir, répondit Puke, de ne pas tarder plus longtemps d'accourir.

— Néanmoins, votre première visite n'a pas été pour moi. Je ne puis prétendre, il est vrai, à la première place dans votre cœur. »

Wrangel parlait haut et distinctement ; aussi Edith se demanda-t-elle si ce n'était pas tout exprès pour qu'elle entendit ses paroles.

« Vous avez été reçu à Drottningholm ? »

— J'ai eu cet honneur, M. le baron.

— Vous y avez rencontré M<sup>lle</sup> Caling ?

— J'ai eu ce bonheur, et cette rencontre m'a réconcilié avec la vie. »

Quoique seule, Edith pâlisait et rougissait tour à tour.

« Et pourtant vous avez provoqué son frère ? »

— Ne m'en parlez pas, cela m'afflige ; mais il le fallait bien.

— Vous ne vous battez cependant ni avec lui, ni avec M. de Palmera. Lisez cette lettre de la reine. »

Le capitaine lut :

« Si quelqu'un a de l'influence sur les hommes, c'est bien vous, baron. Je ne puis donc m'adresser mieux qu'à vous à propos d'une affaire désagréable qui s'est passée ici. On m'a présenté aujourd'hui un capitaine Puke, et, à cette occasion, il a été offensé par le comte Caling et par M. de Palmera,

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**  
 du 23 novembre 1867.

**UNE FEMME VINDICATIVE**

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

**CHAPITRE II**

L'AVEU.

Pour suivre les événements, nous nous transporterons chez le lagman de la Gothie, le baron Erich Wrangel.

Favori influent et fort estimé de la reine Louise-Ulrique, il avait entre les mains tous les fils des intrigues politiques de sa souveraine, et il jouait un des rôles les plus importants dans le parti des *bonnets*. Ennemi des empiétements de l'aristocratie, il s'efforçait par ses écrits et par sa parole, d'obtenir un changement qui élargit la sphère du pouvoir royal.

Entre six et sept heures du soir, Wrangel était

La reproduction est interdite.

problème plus difficile que la quadrature du cercle. Les rapports de l'Italie avec le Saint-Siège dépendent des sentiments et des convictions qui animent les deux partis qui sont aux prises. Le cardinal Antonelli vient de se prononcer et le Parlement de Florence a dit son dernier mot. Et ni Rome ni Florence n'acceptent l'arbitrage de l'Europe. Voilà cependant où en sont les essais d'arbitrage et de conciliation.

**PATRIE.**

« Clarté et franchise ! » Ces deux mots dans l'appréciation de la Patrie, caractérisent et résumement les déclarations impériales :

« Ce n'est pas, fait observer M. Dréolle, un exposé d'idées nouvelles, mais une affirmation très nette des idées antérieurement exprimées. Ce n'est pas un programme nouveau, mais une franche et loyale protestation de fidélité au programme du 19 janvier.

« L'opinion publique ne demandait rien de plus : de la clarté, pour dégager la politique extérieure des obscurités dont la menaçaient des interprétations contradictoires ; de la franchise, pour mettre fin à des soupçons injustes et à des inquiétudes mal définies. »

**UNIVERS.**

L'Univers s'attache à constater que le passage du discours impérial où se trouvent ces mots « Unité de l'Italie » n'a pas été salué par des applaudissements comme le paragraphe où est mentionnée la protection accordée au pouvoir du Saint-Siège. « L'enthousiasme, continue M. Louis Veillot, a fait place à l'inquiétude ; l'éveil, quoique couvert encore, a été pressenti. En effet, l'éveil est là. L'éveil, c'est l'unité de l'Italie.

« Ce mot, assez rare dans le langage officiel de l'Empereur, et qui, peut-être, y paraît pour la première fois, implique le désaveu du traité de Zurich, jusqu'à présent inexécuté, mais non pas abandonné. Et cependant, l'unité de l'Italie est la cause de tout le mal. Elle menace l'Église et menace également la monarchie. L'expression de l'Italie unie n'est pas Victor-Emmanuel, c'est Garibaldi et encore plus Mazzini, le prophète de la république universelle. »

**PRESSE ITALIENNE.**

Les journaux italiens constatent l'importance du discours de l'Empereur Napoléon.

La *Nazione* dit que l'Empereur a touché la phase des derniers troubles avec beaucoup de délicatesse. Elle accueille avec satisfaction, la déclaration impériale que la France considère la convention de septembre comme existant toujours tant qu'elle n'est pas remplacée par un nouvel acte international.

L'*Opinione* dit que l'Italie ne peut être que satisfaite de voir confirmé par le discours impérial le jugement prononcé par les prussiens que l'Empereur est le premier homme d'État de la France.

La *Gazetta d'Italia* affirme que le discours a produit une impression favorable et qu'il a touché avec habileté à toutes les questions extérieures et intérieures.

L'*Italia* croit que le discours ne contient rien dont on doive s'alarmer, et si l'Italie ne peut y trouver la satisfaction immédiate de ses espérances, elle n'y trouve rien non plus qui puisse la décourager.

**PRESSE ALLEMANDE.**

La *Gazette de la Croix* approuve dans le

« et j'ai appris plus tard qu'il les a provoqués tous deux. Mais comme Puke m'intéresse et une autre personne encore, il ne faut pas que ce duel ait lieu ; cherchez donc à l'empêcher. Si vous ne connaissez point déjà Puke, je vous dirai qu'il mérite l'essime et l'amitié de tous. Il m'a donné le droit de disposer de sa vie ; ordonnez-lui donc de ne pas l'exposer. J'eus d'abord l'intention de m'adresser au comte Hard, qui estime beaucoup le capitaine Puke ; mais Hard étant militaire, je craignis qu'il n'entrât pas dans mes vues. Faites tout ce que vous pouvez, Wrangel.

« Votre affectionnée,

« L.-U. »

« S. M., dit Puke après cette lecture, aura toujours le droit de disposer de ma vie, mais nulle reine au monde n'aura jamais le droit de disposer de mon honneur. Il est ma seule richesse, mon fidéicommiss, et j'espère qu'il ne sortira jamais de ma famille. — Mais j'ai à vous entretenir d'autre chose M. le baron.

« Toujours aussi inébranlable, aussi opiniâtre, dit Wrangel. Ne remarquez-vous pas la bonté de la reine pour vous, ni l'intérêt que vous porte une autre personne encore ?

« Un homme comme moi ne peut se montrer trop jaloux de son indépendance ; car, s'il l'abdique, il n'est plus rien. La bonté de la reine me touche ; mais ne peut me faire changer de résolution quand mon honneur est en jeu, non plus que l'intérêt de n'importe quelle autre personne. L'affaire est déjà bien assez désagréable pour moi sans que nous la rendions plus pénible encore en continuant de nous en occuper. »

(La suite au prochain numéro.)

discours impérial du trône la déclaration que la France n'interviendra pas dans les affaires allemandes.

Elle ajoute que l'Allemagne ne songe pas à porter atteinte aux droits de la France et que la réorganisation de l'armée française est une affaire qui ne concerne que la France.

Relativement à la question romaine, la *Gazette de la Croix* tient la réunion de la conférence pour fort douteuse encore, attendu qu'aucune puissance ne consentira à s'engager dans des négociations sans une base préalable et notamment sans une déclaration positive du gouvernement pontifical. La *Gazette* est convaincue que la France demeurera à Rome pour protéger le Saint-Siège jusqu'au règlement définitif de cette affaire.

La *Gazette de la Croix* constate avec une vive satisfaction le ton conciliant pacifique du discours du trône qui, dit-elle, ne contribuera pas peu à rassurer les esprits.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« Le discours du trône français est l'expression une fois de plus renouvelée d'une politique de paix à l'extérieur comme à l'intérieur.

« Les paroles impériales sont d'accord avec le discours du trône prussien en ce sens qu'elles révèlent une intention sérieuse de dissiper définitivement les appréhensions au sujet d'un conflit extérieur qui pesait sur le monde des affaires.

« L'assurance que la France ne s'immiscera pas dans le développement intérieur de l'Allemagne à une portée d'autant plus réelle que le développement de nos intérêts n'implique en fait aucune menace contre la France.

« La circonstance que le discours du trône évite de faire mention de l'entente séparée entre la France et l'Autriche dont il a été si fort question récemment, ne peut que contribuer à rassurer les esprits.

« Le reproche que le discours adresse à l'Italie à l'occasion de la non exécution de la convention de septembre est sévère. Cependant l'assurance du prochain rappel des troupes françaises donne à l'Italie la garantie que la France ne veut faire valoir aucune intention hostile à l'indépendance italienne. »

Pour extrait : A. Laytau.

**Nouvelles du jour**

Le corps législatif a procédé à l'élection des secrétaires du bureau. Ont été nommés MM. Mége, Conéglano, de Guilloutet, de La Valette, Bourat et Martel.

— Le nouveau projet de loi sur l'organisation de l'armée a été déposé par M. le ministre d'État.

— On parle de la présentation d'un projet de loi sur les ventes judiciaires d'immeubles, partages en licitation et purges d'hypothèques.

— On croit que les demandes d'interpellation, déposées par M. Jules Favre et plusieurs membres de la gauche, au sujet de la politique extérieure, seront autorisées. Il est à supposer qu'on écartera celles concernant la liberté individuelle et qui ont trait aux affaires du cimetière Montmartre et de l'Hôtel-de-Ville. La justice étant saisie, il convient de ne point troubler son intervention, non moins protectrice du droit des citoyens que de l'autorité de la loi.

— Dans la salle des conférences du corps

La librairie Michel Lévy frères vient de mettre en vente *les Corbeaux de Gervaudan*, par M. Armand de Pontmartin. Dans ce récit, qui ne ressemble en rien à ses autres romans, l'auteur s'est surtout proposé d'associer les effets dramatiques et les scènes émouvantes du genre à la mode avec l'étude des physiologies, l'analyse des caractères et l'extrême exactitude de la couleur locale. Il en résulte une œuvre originale, une lecture saisissante, qui peut faire réfléchir après avoir passionné.

Le *COSMOS*, Revue politique et sociale hebdomadaire des progrès des sciences et de leurs applications, dirigée par M. Victor Meunier, publie dans son numéro du 16 novembre les articles suivants :

*Le Mesothérium.* — Le *Cumul*, par M. Victor Meunier. — *Études sur les météorites* : Sur l'origine des météorites, par M. Stanislas Meunier. — *Sur les mouvements des molécules des corps solides*, par M. Séguin aîné. — *Physiologie végétale* : Action du courant d'induction sur les végétaux, par M. Ch. Blondeau. *Botanique* : Les bois de Madagascar, par M. Coignet, ingénieur civil des mines. — *Histologie* : Constitution morphologique des corpuscules rouges du sang, par M. Brucke. — *Chimie appliquée* : Sur l'origine de l'invention de la combustion spontanée du soufre dans les chambres de plomb, par M. Bernard. — *Travaux publics* : Les chaussées asphaltées de Paris, par M. Homberg. *Technologie* : Papier de bois par M. Payen. — *Industrie* : Nouvelles machines à tricoter. — *Académie des sciences*. Séance du 14 novembre 1867. — *Correspondance* : L'invention de l'anode en plomb (lettre de M. Ch. Christoffe et C<sup>e</sup>).

**Exposition universelle illustrée.**

La 55<sup>e</sup> Livraison de l'*Exposition universelle illustrée*, publication autorisée par la Commission impériale,

législatif, on disait aujourd'hui qu'un groupe de députés conservateurs était dans l'intention de déposer une demande d'interpellation sur le différend entre plusieurs usiniers de Paris et M. le Préfet de la Seine.

— Les dépêches des départements annoncent que le discours impérial a produit partout la plus favorable impression. La presse étrangère constate le caractère éminemment pacifique des déclarations de l'Empereur.

— Le jeune prince Louis-Napoléon Murat est entré, le 20 de ce mois, à l'école Navale de Brest, comme élève pensionnaire.

— Aujourd'hui est venue, devant le Tribunal correctionnel de la Seine, l'affaire dite du cimetière Montmartre, M<sup>e</sup> Picard pour le prévenu Robinet, et M<sup>e</sup> Delatre pour le prévenu Laurent, ayant demandé une remise qui n'a pas été accordée, ont déclaré défaut. Le tribunal a condamné Robinet à trois mois d'emprisonnement, Heuzée et Laurent, chacun à un mois, et Demazeau à quinze jours de la même peine, et à 16 fr. d'amende, et tous solidairement aux dépens.

— Le livre jaune et le livre bleu, contenant avec les documents à l'appui, l'exposé de notre situation politique intérieure et extérieure ont été distribués aux membres des deux chambres.

— On poursuit activement au conseil d'état la préparation du budget de 1868. Toutefois, la loi de finances ne viendra en ordre qu'après la délibération sur les projets relatifs à l'armée, à la presse et aux réunions publiques.

— Le comte Branicki, l'un des commentateurs du Palais Royal, vient d'offrir au prince Napoléon une riche collection d'armes qui n'est pas estimée moins de 300,000 fr.

— On dément, dans les sphères officielles, le bruit du départ du général Fleury pour Florence, où il remplirait une mission de l'Empereur.

Pour extrait : A. Laytau.

**Bulletin Vinicole**

**COURS DES VINS.**

*Châteauneuf-Calcernier* (Vaucluse), 14 novembre. — Les vins se sont vendus depuis 90 fr. la pièce jusqu'à 130. Le prix courant est 110. Le commerce est assez actif.

*Gaillac* (Tarn), 14 novembre. — Les vins rouges valent, les 225 litres, de 60 à 70 fr. fût compris, pris chez les propriétaires. Les vins blancs, 190 litres, valent de 55 à 65 fr. fût compris.

Les vins blancs se vendent assez couramment ; quant aux vins rouges, il ne s'est pas encore traité de fortes affaires.

Les futailles en châtaignier non rabattues valent 8 fr. 50. Elles sont à un bon prix.

*Fontaine-les-Châlon* (Saône-et-Loire), 14 novembre. Voici les prix actuels des vins de la côte châtillonnaise : Vins rouges ordinaires 1864 et 1865 des côtes des cantons de Chagny, Givry et Buxy, de 95 à 110 fr., dito 1866, de 25 à 30 fr. les 228 litres nus, suivant qualité.

*Libourne* (Gironde), 14 novembre. — Voici les prix des vins aux vignobles : Vins rouges 1866 : St-Denis, Lussac et petites côtes de 240 à 270 fr., bonnes Palus, 270 à 300 fr., Saint-Loubès, Ste-Eulalie d'Ambarès, etc., 280 à 300 fr. côtes Castillon, St-Genès, St-Magne, etc., 270 à 320 fr., Montagne, Puyéguin, Parsac, etc., 250 à 300 fr.

*Lille* (Nord), 15 novembre. — Marché calme, faiblesse dans les cours.

*Marmande*, 14 novembre. — Nos cours sont toujours les mêmes. Quant à nos vins, il n'y a presque

vient de paraître. En voici le résumé :

I. *Les Colonies françaises* (1 grav.), par M. Jules Duval. — II. *Les petits Meubles* : M. Tahan (1 grav.), par M. Prosper Poitevin. — III. *Beaux-Arts* : M. Calderon (1 grav.), par M. Alfred Assolant. — IV. *Gustave Moreau* : *Orphée* (1 grav.), par M. Léon Scribe. — V. *Les Bronzes* (2 grav.), par M. Gustave Naquet. — VI. *La Rue d'Angleterre* (1 grav.), par M. Prosper Poitevin. — VII. *Vitraux* (1 grav.), par M. Paul Bellet. — VIII. *L'Année américaine* (2 grav.), par M. Malespine. — IX. *La Fontaine de la Dhuy* (1 grav.), par M. Fr. Duquing. — X. *Les fusils de chasse* (1 grav.), par M. H. de la Branchère. — XI. *Les omissions*, par M. François Duquing. — *Listes de Médailles*. — 12 gravures.

Paris, 106, rue Richelieu. — Un numéro. 50 cent. — Par la poste, 60 cent. — 30 fr. les 60 Livraisons. — Paraît le mardi et le vendredi de chaque semaine.

**Crédit Foncier de France.**

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris ; l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n<sup>o</sup> 19, à Paris.

pas de demandes. Les vins blancs doux se cotent depuis 250 jusqu'à 350 fr., suivant qualité ; les rouges n'ont pas de cours fixé.

*Nîmes* (Gard), 14 novembre. — Les prix sont fermes de 48 à 25 fr. l'hect., selon qualité, sans logement. Les acheteurs se tiennent sur la réserve, cependant il s'est passablement vendu.

Les acheteurs sont des environs et du Nord de la France. On pense généralement que si nous n'avons pas guerre dans le courant de l'année, les vins augmenteront encore ; c'est l'opinion des vigneron. La futaille toujours chère.

*Puligny* (Côte-d'Or), le 14 novembre. — Voici nos cours à Puligny ; ordinaires vins rouges 1865, 1<sup>er</sup> choix, de la Côte-d'Or, 110 à 120 fr. les 228 litres sans fût.

Dito, ordinaires nouveaux qui sont très-clairs à pouvoir parfaitement se soutirer, ce qui se vendait 50 fr. les 228 litres en cuve, se vend maintenant 52 à 55 fr. sans fût et soutiré clair.

Dito, vin blanc ordinaire nouveau, 1<sup>er</sup> choix, de la côte, se vend 36 à 40 fr. la feuillette habillée. Les vins blancs nouveaux de Gamay, St-Aubins et Bouzerons se vendent de 33 à 35 fr. la feuillette habillée.

Vins blancs de Rully et Remigny, 23 et 25 fr. les 114 litres nus.

Dans toutes ces localités, il reste beaucoup de petits vins blancs 1866, que l'on peut traiter à 28 fr. les 228 litres nus.

Vins fins rouges 1864 et 1865 : Chassagne Santenay et St-Aubin, se vendent 225 à 250 fr. les 228 litres, avec fût, logés.

Les vins nouveaux de la plaine, 45 fr. les 228 litres nus.

Vins nouveaux blancs de la plaine, 40 fr. la même quantité, nus. (Extrait du *Moniteur vinicole*).

**Chronique locale.**

**CALENDRIER DU LOT.**

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
28	Jeudi.	s Didace conf.	St-Cernin, St-M. de Vers.
29	Vendr.	s Saturnin, m.	Belfort.
30	Samed.	s André, apôt.	

P. Q. .... le 4, à 2 h. 37 m. du soir.  
 P. L. .... le 12, à 1 h. 19 m. du matin.  
 D. Q. .... le 18, à 8 h. 48 m. du soir.  
 N. L. .... le 26, à 8 h. 20 m. du soir.

**PRIMES EXCEPTIONNELLES RÉSERVÉES**

A NOS ABONNÉS

**MAGNIFIQUES ÉTRENNES**

**LES PLUS BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS**

A prix deux fois supérieurs, ces livres défont toute comparaison ; richesse, élégance, intérêt, bon marché.

**1<sup>re</sup> Prime**

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS dite du Luxembourg, composé de 25 tableaux avec un beau portrait de Rubens, (dans nos bureaux). 22 fr.

**2<sup>e</sup> Prime**

(Collection Armengaud),

Les galeries publiques de l'Europe par J. Armengaud. — Toute l'Italie et ses merveilles 3 volumes, 978 gravures 104 fr.  
 La révolution Française par Jules Janin. — 2 vol. 756 gravures 70 fr.  
 Les reines du monde par nos premiers écrivains. — 1 vol. 150 gravures 30 fr.  
 La Russie historique pittoresque et monumentale par Pierre Artamonoff et J. Armengaud, 2 volumes 519 gravures 70 fr.  
 Les trésors de l'art par J. Armengaud. — 1 volume, 150 gravures 60 fr.

Tous ces ouvrages, magnifiquement reliés, tranches dorées, dos maroquin du Levant, plaques or fin, imprimés par Ch. LAHURE, sur papier vélin supérieur, sont tous du même format royal in-4<sup>o</sup>.

On peut demander la collection entière de M. Armengaud, ou l'un des ouvrages séparément.

La *Chasse Illustrée*, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que l'*Illustration* ou la *Mode Illustrée*, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par le modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'Administration.

**L'ILLUSTRATION**

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 16 novembre 1867.

Texte : Revue politique de la semaine. — Le général Menabrea. — Courrier de Paris. — Le château de Pierrefonds. — La tante Perpétue, nouvelle humoristique (suite), par M. Gustave Chadeuil. — Les théâtres. — Les événements d'Italie. — Un professeur de telouga. — Exposition universelle de 1867 : Beaux-Arts : Belgique, Hollande, Suède ; — Galerie des Arts libéraux : la Photographie, dessins industriels et plastique appliquée aux arts usuels. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — Le comte Duchatel. — Le maréchal O'Donnell. Gravures : Visite de l'Empereur d'Autriche à Pierrefonds. — Entrée de S. M. par l'escalier d'honneur ; S. M. visitant la salle des Preux ; — la grande chambre à coucher de la tour César. — Événements d'Italie (7 gravures). — Le général Menabrea. — Le comte Duchatel. — Echees. — Rébus.

Pour recevoir l'envoi franco dans les départements, soigneusement emballé, ajouter aux prix ci-dessus 2 fr. par volume pour le port.  
Adresser les demandes au Directeur du journal accompagnées d'un mandat sur la poste.

COUR D'ASSISES DU LOT

PRÉSIDENCE DE M. ALBAN BOURGADE

Audiences des 19 et 20 novembre.

Les accusés dans l'affaire dont nous avons rendu compte dans notre dernier Numéro, reconnus coupables par le Jury, qui a admis en leur faveur des circonstances atténuantes, ont été condamnés : Jean Laval à cinq ans de prison, Jean Thières, Jean Fraysse, Etienne Delfour, chacun à trois ans de prison.

Ministère-Public : de Calmels Puntis.  
Défenseurs : M<sup>es</sup> Fieuzal et Duc.

Cette affaire est la dernière de la session.

L'Administration des postes vient de décider qu'à partir du 24 novembre courant, la 3<sup>me</sup> distribution des correspondances qui a lieu à 7 heures du soir sera supprimée les dimanches et jours fériés.

Cette mesure, dont l'application est générale, a pour but de procurer un peu de soulagement aux facteurs dont le service devient de jour en jour plus pénible.

RAPPORT de M. l'Inspecteur d'Académie, sur la situation des Cours d'adultes et les progrès réalisés pendant l'année 1867 :

Monsieur le Président,

Lorsque au mois d'août de l'année dernière, en une pareille solennité, et dans cette même enceinte, je faisais, au nom de M. le Préfet et au mien, un loyal et énergique appel au dévouement de MM. les Instituteurs du département du Lot, au moment où allait s'ouvrir pour eux une nouvelle campagne scolaire, j'étais sûr d'avance que cet appel serait compris de tous et de tous chaleureusement accueilli.

Mon espoir, Messieurs, n'a point été trompé. En effet, au premier signal, et dès le 1<sup>er</sup> novembre de l'année 1866, dans toutes les communes du département, dans les plus rapprochées du chef-lieu, comme dans celles qui en sont le plus éloignées, les Instituteurs du Lot, jeunes ou vieux, les Institutrices, tant congréganistes que laïques, tous enfin, maîtres et élèves, se mirent à l'œuvre avec une incomparable ardeur, et, en ce qui concerne les maîtres, avec un désintéressement qui a tenu du prodige.

Aussi, Messieurs, les résultats de notre dernière campagne ne le cèdent en rien aux résultats merveilleux que nous étions fiers de signaler à votre attention dans la solennité de 1866, et nous pouvons affirmer sans crainte d'être démenti que les cours d'adultes ont acquis désormais parmi nous, permettez-moi cette expression, droit complet de bourgeoisie.

Honneur soit rendu au Souverain libéral et populaire, qui a mis l'instruction du peuple au premier rang des besoins sociaux. Honneur aussi au Ministre infatigable, qui seconde si bien l'Empereur dans l'accomplissement de cette œuvre réparatrice. Honneur à vous, Messieurs, dont la présence ajoute un nouveau lustre à ces récompenses. Honneur enfin à MM. les Instituteurs, à ces modestes ouvriers de la pensée, qui se sont dévoués cœur et âme à la délicate mission d'instruire et d'élever les enfants du peuple.

Il a été ouvert, dans le département du Lot, pendant la saison écoulée, du 1<sup>er</sup> novembre 1866 au 1<sup>er</sup> avril 1867, 286 cours d'adultes qui ont été fréquentés par 5,691 élèves. — 254 cours ont été dirigés par des Instituteurs, et 32 par des Institutrices. Les cours d'adultes pour hommes ont été suivis par 5,243 élèves, et les cours d'adultes pour femme, par 448.

Sur les 286 cours d'adultes, 224 ont compris les matières du programme obligatoire seulement, 62, les matières du programme obligatoire et une ou plusieurs matières du programme facultatif.

Le nombre des élèves qui, en entrant, ne savaient ni lire ni écrire, était de 677 ; qui savaient lire seulement, de 866 ; qui savaient lire et écrire de 428 ; qui savaient lire, écrire et compter, de 4,085 ; qui savaient lire, écrire, compter et possédaient quelques notions d'orthographe, de 1,600 ; qui possédaient, en outre, quelques matières facultatives, de 205.

Le nombre des élèves qui, en entrant, ne savaient ni lire ni écrire et qui, en sortant, ne savaient ni lire ni écrire, a été de 167 ; qui savaient lire, seulement, de 252 ; qui savaient lire et écrire de 459 ; qui savaient lire, écrire, compter et possédaient quelques notions d'orthographe, de 26.

Le nombre des élèves qui, en entrant, savaient lire seulement, et qui, en sortant, savaient lire et écrire, était de 461 ; qui savaient lire, écrire et compter, de 279 ; qui savaient lire, écrire, compter et possédaient des notions d'orthographe, de 126.

Le nombre des élèves qui, en entrant, savaient lire et écrire seulement, et qui, en sortant, savaient lire et écrire, était de 461 ; qui savaient lire, écrire et compter, de 279 ; qui savaient lire, écrire, compter et possédaient des notions d'orthographe, de 126.

Le nombre des élèves qui, en entrant, savaient lire et écrire, et qui, en sortant, savaient lire, écrire et compter, de 493 ; qui savaient lire, écrire, compter, possédaient l'orthographe et quelques matières facultatives, de 63.

Le nombre des élèves qui, en entrant, savaient lire, écrire, compter et possédaient des notions d'orthographe, était de 929 ; qui savaient lire, écrire, compter, possédaient l'orthographe et quelques matières facultatives, de 436.

Le nombre des élèves qui, en entrant, savaient lire, écrire, compter et possédaient l'orthographe avec ou sans addition de matières facultatives, et qui, en sortant, avaient seulement perfectionné les connaissances acquises, était de 1,467 ; qui avaient la connaissance d'une ou plusieurs matières facultatives nouvelles, de 338.

Le nombre des élèves des cours d'adultes qui, pendant les classes du soir, ont suivi des cours de dessin, était de 91 ; des cours de géométrie et d'arpentage, de 207 ; des cours d'histoire et de géographie, de 282 ; des cours de sciences physiques, de 23 ; des cours de tenue des livres et d'arithmétique appliquée au commerce et à l'industrie, de 124.

Malgré la sécheresse et l'aridité de la forme, la statistique des cours d'adultes que nous venons de présenter suffirait, sans doute, pour démontrer l'utilité des cours du soir, l'importance des résultats obtenus et le zèle aussi ardent que désintéressé des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Mais une preuve non moins certaine du vif intérêt que le pouvoir attache au développement des classes du soir, c'est la faveur croissante dont ces mêmes cours sont l'objet et la protection auguste que les environne.

MM. les délégués des Instituteurs du Lot, à l'Exposition universelle de 1867, n'ont-ils pas eu l'honneur d'acquiescer au nom de l'Empereur sous les voûtes mêmes du palais des Tuileries, et de recueillir de la bouche du Souverain des paroles d'encouragement, qui équivalent à la plus haute des récompenses. N'ont-ils pas assisté à cette réception flatteuse qui fut faite par Sa Majesté l'Impératrice et par Son Altesse le Prince Impérial, aux Instituteurs des départements réunis à l'Hôtel du Ministère de l'Instruction publique.

Enfin, vous voilà, Messieurs les Instituteurs du Lot, les témoins et l'objet principal de cette fête scolaire, que préside le haut délégué de Son Excellence, assisté de tout ce que la cité compte de personnages distingués.

Mais, Messieurs les Instituteurs, ne vous y trompez pas, si la cérémonie qui nous réunit en ce moment, est la juste récompense du passé, elle doit être aussi un gage assuré d'avenir, et vous ferez, à coup sûr, et nous ferons tous, sous sans exception, de sérieux et de constants efforts pour que la France, qui a toujours été la plus sympathique des nations, en soit toujours aussi la plus polie et la plus éclairée.

On lit dans le Figaro :

« Un décret du 1<sup>er</sup> mars 1852 a fixé la limite d'âge pour la magistrature à 70 ans. Le décret dont il s'agit sera très prochainement appliqué à toutes les administrations publiques. »

M. Rouher prépare, assure-t-on, un travail sur ce point, qui va être soumis à la sanction de l'Empereur.

Cette sage mesure sera accueillie avec un très vif intérêt par tous les employés auxquels elle facilitera un avancement plus rapide. »

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Compositions du 29 octobre au 3 novembre.

- Division supérieure Anglais.
- 1<sup>er</sup> Cours. 1 Malbec ; 2 Combrousse.
- 2<sup>e</sup> Cours. 4 Dulac ; 2 Tueysac (Jules).
- 3<sup>e</sup> Cours. 4 Tardieu ; 2 Bonneau.
- Quatrième.
- Grammaire française. 1 Dupuy ; 2 Dugès.
- Cinquième.
- Calcul. 4 Lasfargues ; 2 Basset.
- Sixième.
- Ecriture. 1 Tourette ; 2 Castel.
- Septième.
- Ecriture. 1 Valmary ; 2 Delmas (Jean).
- Huitième.
- Ecriture. 4 Hauvet (Emmanuel) ; 2 Daynard.
- Enseignement spécial.
- Deuxième année.
- Physique. 1 Sarrus ; 2 Vilas.
- Première année.
- Physique. 1 Couture ; 2 Mandelli.
- Année préparatoire.
- Ecriture. 1 Richard ; 2 Rigal.
- Classe préparatoire.
- Première division.
- Histoire. 1 Lescale ; 2 Poujade.
- Deuxième division.
- Histoire. 1 Tardieu ; 2 Francis.
- Troisième division.
- Histoire. 1 Linou ; 2 Toulouse.

Le Proviseur, RICHAUD.

On nous écrit de Vayrac :

Depuis moins d'un mois, les foires du rayon accusent une baisse sur les prix de vente des bœufs de travail et sur les jeunes bœufs.

Les porcs de tout âge et de toute qualité ont aussi des prix moindres.

Cet état de choses est diversement interprété.

En face d'un trop plein de fourrages, les cultivateurs et agronomes, pour compléter leur cheptel, n'ont pas reculé devant les prix très élevés des bœufs : ils ont fait plus, tête baissée ils n'ont pas envisagé des prix presque exceptionnels, ils ont, seulement dans un temps très limité, fait coïncider le chiffre de leur cheptel aux fortes provisions fourragères de l'année.

De leur côté, les commerçants en bestiaux n'ont pas cessé d'explorer les pays d'élevage et de verser sur nos foires un nombre très considérable d'animaux qui, après les complets approvisionnements des propriétaires, n'ont pu s'écouler qu'avec une réduction sur les prix.

Devant la rareté et les prix élevés des crétales, les éleveurs de porcs se débarrassent autant que possible d'un surplus de ces animaux que rend onéreux la cherté des blés grossiers ; aussi la baisse du prix des porcs est-elle très accentuée : les gras se sont livrés à la foire de Vayrac, 18 novembre, de 39 à 44 fr. les 50 kil., poids vif.

Les bœufs gras, peu nombreux, ont en des prix variant entre 33 et 36 fr. les 50 kilos, poids vif.

Conseil Général.

SEANCE DU 26 AOUT 1867.

L'an mil huit cent soixante-sept et le 26 août, les membres du Conseil général du Lot dument convoqués par M. le Préfet, se sont réunis à l'hôtel de la préfecture, dans le lieu ordinaire de leurs séances.

Étaient présents : Son Exc. le Maréchal Canrobert, MM. DELTHEIL, C<sup>te</sup> MURAT, BESSIÈRES, DUFOUR, LIMAYRAC, BRUGALIÈRES, DUPUY, ROQUES, DELPECH, PRADINES, PAGÈS, TACHARD, DEMAUX, BESSE DE LAROMIGUIÈRE, DE LAGARDELLE, DUPHÉNIEX, SIRYEIS, CIPRIÈRES, D'ARCIEMOLES, LABORIE-LARIGALDIE, DELPON, DE LAVOUR-LABOISSE, GLANDIN, SÉRAGER, CALMON, DOMPHNOU, CUNAC, MATTERRE.

Décret de convocation. — Ouverture de la Session. — Bureau. — Installation

M. le Préfet donne lecture du décret de S. M. l'Empereur, en date du 25 juillet dernier, qui convoque les Conseils généraux pour le 26 août, et déclare ouverte la session de 1867. Il lit aussi un autre décret de S. M. en date du 2 août, qui nomme S. Exc. M. le maréchal Canrobert président du Conseil général ; M. Deltheil et le C<sup>te</sup> Murat vice-présidents, et Besse de Laromiguière, secrétaire. Ces quatre membres prennent immédiatement place au Bureau.

Prestation de serment des membres nouvellement élus. — Discours de M. le Préfet.

Après l'installation du Bureau, M. le Préfet reçoit le serment de MM. Deltheil, C<sup>te</sup> Murat, Dufour, Dupuy, Pradines, de Lagardelle, Sirieys, d'Arcimoles, Glandin, qui ont été réélus aux dernières élections, et de M. Tachard qui a été nouvellement élu. Il donne ensuite lecture d'un rapport dans lequel il rend compte de la situation des divers services du département, et appelle l'attention du Conseil sur les diverses améliorations qu'ils ont reçues depuis la dernière réunion, et sur celles dont ils seraient encore susceptibles.

Allocution de M. le Président.

M. le Président prend aussi la parole, et après avoir proposé l'impression du rapport de M. le Préfet, proposition qui est votée à l'unanimité par le Conseil, il dit qu'il s'estime d'autant plus heureux de se retrouver au milieu de ses compatriotes qu'il a toujours vivement regretté que les exigences de son commandement ne lui permirent pas de venir plus souvent prendre part aux travaux du Conseil et s'occuper des intérêts d'un département qui lui est si cher. Il se félicite de pouvoir remplir cette année la mission que lui a donnée S. M. l'Empereur de présider cette assemblée, et il fait un appel aux concours bienveillants de ses collègues pour qu'ils veuillent lui en faciliter l'accomplissement.

Commissions.

M. le Président propose en même temps de former les trois commissions qui devront examiner les différentes affaires dont le Conseil aura à s'occuper dans le cours de cette session. A cette occasion un membre prend la parole et dit que la marche suivie jusqu'à ce jour pour la formation de ces commissions, ne lui paraît ni très régulière, ni conforme à ce qui se passe dans les assemblées délibérantes. D'après lui, il lui paraît plus convenable, en présence surtout de l'importance que vient de recevoir les attributions des Conseils généraux depuis la loi du 18 juillet 1866, que les membres de ces commissions fussent nommés par la voie du scrutin et par tout le Conseil, et non par les membres de ce Conseil formés en comités d'arrondissement, ainsi que cela se fait habituellement. Un membre demande si, à l'exemple de ce qui se passe à la chambre des députés pour la composition des bureaux, ces commissions ne pourraient pas être formées par le tirage au sort. Ces propositions donnent lieu à une discussion à la suite de laquelle le Conseil décide que les membres des trois commissions seront nommés par la voie du scrutin et par tout le Conseil. Le scrutin ayant été ouvert immédiatement, le dépouillement qui en est fait donne les résultats suivants :

MM. Sirieys, Pagès, Sérager, Dufour, Roques, Limayrac, de Lagardelle, Glandin, Calmon, Dupuy, sont désignés pour faire partie de la commission des finances.

MM. le C<sup>te</sup> Murat, Cuniac, Delpon, d'Arcimoles, Bessièrès, Brugalières, Matterre, Ciprières, Domphnou, Laborie, sont nommés membres de la commission des travaux publics.

S. Exc. le Maréchal Canrobert, MM. Deltheil, Besse de Laromiguière, Pradines, Tachard, de Lavour-Laboisse, Duphénieux, Demaux, Delpech sont désignés pour faire partie de la commission des objets divers.

Jury d'expropriation. — Liste.

Après le dépouillement du scrutin et la proclamation de son résultat, le Conseil, conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi du 3 mai 1841, s'occupe de la formation de la liste des Jurés spéciaux qui auront à statuer sur les réclamations des indemnités réclamées par les propriétaires dépossédés pour cause d'utilité publique. La séance est levée.

SEANCE DU 27 AOUT 1867.

Budget. — Sous-Chapitre X.

Un membre de la 1<sup>re</sup> commission fait un rapport sur le Sous-Chapitre X, qui ne contient que deux crédits, l'un de 500 fr., destiné à payer les frais de bureaux de l'Inspecteur d'Académie, et l'autre de 300 fr., destinés au paiement du loyer du local affecté au service départemental de l'Instruction publique. Il dit que la première pensée de la commission aurait été de proposer le rejet de ces allocations, les dépenses qu'elles sont affectées à solder n'étant plus de celles qui, d'après la loi du 18 juillet 1866, devaient être considérées comme obligatoires ; mais que cependant elle avait été d'avis de les maintenir pour cette année, en appelant toutefois l'attention de M. le Préfet sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas à l'avenir de porter ces deux crédits au budget de l'Instruction publique. Sous le bénéfice de ces observations, le Conseil vote les deux crédits inscrits au Sous-Chapitre X.

Budget de l'Instruction primaire. — Observations relatives aux délégués cantonaux.

Sur le rapport du même membre, le Conseil vote le budget de l'Instruction primaire pour l'exercice 1868. A cette occasion, un membre exprime le désir que les délégués cantonaux soient plus souvent consultés sur les affaires concernant les instituteurs ; se trouvant sur les lieux, appelés par la nature de leurs fonctions à surveiller toutes les écoles de leurs circonscriptions, ils seraient à même de fournir à l'autorité supérieure des éléments d'Instruction qui pourraient n'être pas sans utilité. — M. le Préfet prend la parole et répond à cette observation en disant que c'est avec regret qu'il voit MM. les délégués cantonaux ne pas se mettre avec lui en correspondance aussi active qu'il le désirerait ; qu'il est disposé à accueillir avec un grand empressement les communications utiles qui peuvent lui être faites ; mais qu'en ce qui concerne le personnel et en ce qui se rattache au mérite des instituteurs à récompenser, ou à la discipline, seul, il est responsable et que cette responsabilité ne saurait être partagée.

Budget. — Sous-Chapitre XI.

Un membre de la même commission soumet au Conseil le Sous-chapitre XI, concernant les archives départementales, et propose d'allouer tous les crédits qui s'y trouvent inscrits, et qui s'élèvent à 4,000 fr. Il propose en même temps la nomination d'une commission de trois membres qui sera chargée dans le cours de cette session de visiter le dépôt des archives et de constater son état. Conformément à ces propositions, le Conseil alloue tous les crédits demandés pour ce service, et désigne MM. le C<sup>te</sup> Murat, de Lavour-Laboisse et Dufour pour faire partie de la commission qui aura à visiter le dépôt des archives.

La suite au prochain numéro.

ADJUDICATION

Le 16 Décembre prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des ouvrages et fournitures de matériaux à faire pour l'Entretien des Routes Impériales du Lot, pendant les années 1868, 1869, 1870, 1871, 1872 et 1873.

Les Travaux dont il s'agit forment onze lots.

(Voir le Journal du Lot du 20 novembre 1867.)

NOTA. — Chaque lot sera soumissionné et adjugé séparément.

Les devis des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

FÊTE AGRICOLE.

Nous avons rendu compte dans ce Journal de la Fête agricole de Vayrac ; nous publions aujourd'hui les discours qui furent prononcés à cette occasion.

Discours de M. d'Aupias, président du comice.

« L'organisation du comice de Vayrac date à peine de deux ans et déjà notre association a produit des effets salutaires.

De nombreux concours ont été organisés par vos soins. trois essais de labourage ont été suivis avec le plus grand intérêt et ont amené des résultats inattendus.

La manière dont cette lutte s'est effectuée, l'entrain et le nombre des concurrents nous a prouvé que l'agriculture n'est pas éteinte dans nos contrées et que l'industrie n'y a pas encore tout envahi.

Cependant il ne faut pas se le dissimuler, nous faisons des pertes sensibles dans nos campagnes, tant par le recrutement de l'armée, que par le désir trompé de ce prétendu bien-être que nos populations vont chercher dans les grands centres.

Espérons que le bon sens leur viendra en aide et que l'on finira par comprendre qu'il vaut mieux le travail paisible des champs que l'agitation des grandes cités.

Dans un pays, marqué essentiellement comme le nôtre pour l'engraissement des bestiaux, les primes accordées à ces animaux ont donné aussi d'excellents résultats. Nos marchés ont pris un grand développement et, grâce aux primes offertes à l'encouragement des agriculteurs, ils sont courus par des acheteurs venus des contrées les plus lointaines, pour enlever nos bestiaux à des prix généralement rémunérateurs ; nul doute, Messieurs, que ces résultats ne soient dus, en partie, à vos soins et à vos sacrifices, et le pays vous en est reconnaissant.

Reste encore une idée féconde, que votre sollicitude pour l'avenir de notre jeune génération vous a suggérée ; je veux parler des primes d'encouragement que vous avez votées pour les jeunes enfants afin de développer en eux le goût de l'agriculture et par là, peut-être, les retenir dans leur pays, en leur faisant préférer le bien-être du sol natal à l'appas le plus souvent déçu de l'émigration.

Je suis heureux, Messieurs, d'adresser nos remerciements à ceux de nos collègues forains qui ont bien voulu nous aider dans notre difficile entreprise et nous apporter le concours de leurs lumières et de leur argent.

Permettez-moi, Messieurs, en finissant, d'adresser aussi au nom du comice l'expression de nos remerciements à M. le Préfet du Lot, pour le bienveillant accueil qu'il a toujours fait à nos demandes et pour le patronage éclairé qu'il a bien voulu accorder à notre association naissante.

Immédiatement après, M. Du Bousquet, secrétaire du comice, se leva et dit : « Après le discours si remarquable de notre honorable président, je vais hasarder quelques paroles ; le champ de l'agriculture est vaste, il appelle toutes les bonnes volontés.

Messieurs du Comice,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer la grande fête du travail agricole ; vous avez voulu donner de l'éclat à votre cérémonie de la distribution des primes et offrir aux agriculteurs de la circonscription un jour de réjouissances.

Vous avez pensé qu'une telle fête était bien due à ces populations agricoles que vous représentez, et qui sont essentiellement actives, laborieuses.

A ce titre, ce jour se présente à nous comme une étape de repos, de distractions inaccoutumées pour reprendre, dès le lendemain, avec une ardeur toute nouvelle, nos occupations de chaque jour.

La vie de l'agriculteur est une vie de luttés ; comme le soldat, il doit être toujours à son poste ; la désertion trop fréquente de son champ de bataille lui est funeste et l'insouciance précipite sa ruine.

Un jour de fête agricole, c'est sa fête à lui, on peut bien l'appeler la grande fête du travail des champs, il voit là réunis dans une même pensée, des hommes de tous les rangs, de toutes les conditions, qui viennent honorer le travail agricole dans toutes les hiérarchies, depuis le simple labourer jusqu'à celui qui, travailleur plutôt de l'idée, dirige les exploitations.

Les uns et les autres, chacun dans leur sphère, concourent au bien, et le progrès agricole, dont nous sommes tous les apôtres, résulte essentiellement de l'harmonie et de l'accord de ces diverses forces de la grande famille agricole.

Honneur à vous, membres de cette société, vous ne voulez pas vous laisser aller à une indifférence coupable ; vous savez que le travail est une loi pour tous et que représentant, dans cette circonscription, les rangs élevés du peuple, vous vous devez à vous-mêmes et aux autres de travailler au bien commun.

A vous de stimuler l'activité, le zèle, l'ardeur au progrès des populations qui nous entourent ; il faut que notre région agricole ne baisse pas dans ce qu'elle fait de bien et que, pour le reste, elle cherche à faire de mieux en mieux.

Par vos récompenses, vous avez cherché sur tout à stimuler la production animale ; en hommes pratiques, vous savez que là est la pierre de touche de

tout progrès : avec un bétail nombreux et bien nourri, c'est, en effet, une fumure plus abondante pour nos terres, et, ne l'oublions pas, il y a une relation mathématique entre la quantité de fumier produit et les récoltes obtenues.

» Notre circonscription conserve toujours sa bonne place parmi les contrées qui se livrent à l'engraissement du bétail elle tient à honneur de conserver son antique réputation.

« Vos concours sont suivis et le plus souvent vous avez l'embaras du choix entre les sujets présentés.

» Je ne retracerai pas, après notre honorable président, le mérite de nos laboureurs et leur empressement à se rendre à nos concours ; tout nous fait espérer que bientôt le travail de la charrue aura avantageusement remplacé dans nos exploitations le travail de la bêche et de la houe qui devient de plus en plus dispendieux et difficile. Cette branche du travail agricole mérite tous vos encouragements.

» Continuez donc votre œuvre, Messieurs ; en le faisant vous faites bien, et le devoir accompli laisse toujours dans l'âme la plus douce des satisfactions.

» Sans doute, vous trouverez là, comme partout, des esprits mauvais qui voudront entraver votre action, mais soyez sans inquiétude ; il est de règle que le bien triomphe du mal, et pour le bien de la France il faut que l'agriculture soit prospère, puissamment organisée, capable d'action par elle-même ; car nous le savons, l'histoire nous l'apprend assez, c'est l'agriculture qui est le grand soutien des états et lorsqu'elle est faible, souffrante, méprisée, les peuples sont près d'une décadence terrible.

» Mais en France, le pays du bon sens, un tel mal pourrait-il nous attendre ? Nous sommes avertis du danger, et les phares sont partout, sur les côtes, pour nous faire éviter l'écueil.

Immédiatement après, la distribution des primes s'est faite dans l'ordre suivant :

Concours de labourage 3 prix.

- 1<sup>er</sup> Prix. 30 fr. Bourdon fils, aux Escouares.
- 2<sup>e</sup> — 25 fr. Bouvsson, à Salgues.
- 3<sup>e</sup> — 20 fr. Lasfargues fils, à Mézels.
- 4<sup>e</sup> — 15 fr. Cheyrou, à Saint-Michel.
- 5<sup>e</sup> — 10 fr. Boussole fils, à Lachapelle.

Bœufs de harnais de 1 à 3 ans.

- 1<sup>er</sup> Prix. 20 fr. Teulière, de Puybrun.
- 2<sup>e</sup> — 15 fr. Bonneval, de Vayrac.
- 3<sup>e</sup> — 10 fr. Lavergne, à Vayrac.

Bœufs de harnais de trois ans et au dessus.

- 1<sup>er</sup> Prix. 30 fr. Laville, fermier à Condat.
  - 2<sup>e</sup> — 20 fr. Cérout, fermier à Saint-Michel.
- Moutons gras à Vayrac.
- 1<sup>er</sup> Prix. 30 fr. Sarzac, de Cazillac.
  - 2<sup>e</sup> — 20 fr. Garaby, Jean, à Curemonte.
- Moutons gras à Puybrun.
- 1<sup>er</sup> Prix. 25 fr. Bargues, Jean, à Puybrun.
  - 2<sup>e</sup> — 13 fr. Mavidal, à Billiac.
- Truies portières à Vayrac.
- 1<sup>er</sup> Prix. 25 fr. M. Dumas, Jules, à Puybrun.
  - 2<sup>e</sup> — 15 fr. M. Delol, de Queyssac.

Bœufs gras.

- Prime de 40 fr. à M. François Matherre, de Craysses le 17 janvier, à Vayrac.
- Prime de 40 fr. à M. Beyvet de Long, à Cavagnac, le 17 mars, à Vayrac.
- Prime de 40 fr. à M. Chassaing, de Billiac, le 27 avril, à Puybrun.
- 1<sup>re</sup> prime de 50 fr. à M. Gary, de Cavagnac.
- 2<sup>e</sup> prime de 30 fr. à Caus, bouvier de M. Du Bousquet, le 17 avril, à Vayrac.
- Prime de 40 fr. à M<sup>me</sup> Faurie de Billiac, le 27 avril, à Puybrun.

Demain dimanche, à dix heures et demie, une messe sera célébrée, en l'honneur de Ste-Cécile, dans l'église St-Barthélemy. Plusieurs morceaux de musique y seront exécutés par la fanfare de Cahors.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Audience du 22 novembre 1867.

9 Charretiers ont été condamnés à 6 fr. pour défaut d'éclairage à leurs charrettes en circulation.

- 1 Charretier à 1 fr., même motif, voiture particulière.
- 3 — à 6 fr., pour défaut de plaque.
- 1 — à 10 fr., pour s'être endormi sur la char.
- 1 — à 6 fr., même motif, (circonstances atténuantes).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

16 novembre Ilbert (Marguerite-Thérèse), place Impériale.

- 47 — Deilhes (Marie-Germaine), au Port Bulier.
  - 21 — Argenbeau (Victorine), rue des Augustin.
  - 21 — Féty (Augustine-Marguerite), boulevard Nord.
  - 21 — Pezet (Maria), à la Marchande.
- Mariages.
- 20 — Rigal (Jean-Pierre), cultivateur, et Camminade (Louise).
- Décès.
- 20 — Gourgou (Jean), cultivateur, 77 ans, rue des Pénitents.
  - 21 — Greil (Pierre), négociant, 58 ans, boulevard Sud.
  - 21 — Maury (Antoinette), lingère, 69 ans, Petite-Chartreux.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 17 novembre 1867.

2 versements dont 1 nouveau	745 »»
4 remboursements	1,005 »»

Pour la chronique locale : A. Layton.

L'annuaire encyclopédique du 19<sup>e</sup> siècle 1861 (grand in-8<sup>o</sup>, 10 fr.), après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé et des expériences médicales, qui ont mis en évidence les remarquables propriétés de la Codéine, ajoute : « De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes, de la phthisie pulmonaire, la bronchite, les rhumes, etc, la Codéine est le plus efficace. M. Berthé en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et de Sirops, et son nom est désormais inséparable de ce nouveau médicament.

LES MÉDECINS de la faculté de Paris prescrivent chaque jour, avec le plus grand succès, les DRAGÉES DE SAVONULE LEBEL, au baume de copahu, pour la guérison en quelques jours des maladies les plus invétérées. Ces dragées sont infiniment supérieures à toutes capsules ou injections (ces dernières offrent parfois les plus grands dangers). Prix, 4 fr. en boîte. — Con-

sultations, affranchir, 14, rue de l'échiquier, Paris.

Mal de Dents Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LA-

HAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

L'avant projet présenté par l'ingénieur en chef du département du Lot pour le règlement des alignements de la route départementale n° 18 de Martel à Mayssac a été déposé le 10 novembre au secrétariat de la mairie de Sirenel, ou les intéressés ont pu le consulter du 10 au 18 novembre.

Etude de M<sup>e</sup> Dambert, avoué, à Gourdon.

Il résulte d'un jugement du tribunal de Gourdon rendu le 6 novembre 1867, que Emilie Brél a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son mari J. Chalot.

Etude de M<sup>e</sup> Ayzac, avoué, à Gourdon.

D'un exploit de Baldy huissier à Labastide-Murat, il appert que Jeanne Gard, a formé contre son mari Jacques Guitard, sa demande en séparation de biens. (Extrait du *Gourdonnais*, 14 novembre).

PARIS, 9, RUE D'ABOUKIR.

LE COURRIER FRANÇAIS

Journal quotidien politique.

Rédacteur en chef : A. VERMOREL.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Un an, 64 fr. ; six mois, 32 fr. ; trois mois, 16 fr.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

CLARIFICATION DES VINS-PULVERINE D'APPERT

MARIAGE FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS.

L'opération est prompte, le succès infaillible. — Les lies ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. — On peut expédier sur colle ; le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

La PULVERINE D'APPERT ne CLARIFIE pas seulement, elle BONIFIE

Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant l'état du vin. — Par 5 kilogr. et au-dessus, l'expédition franco, payable à 90 jours. à l'Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES : A PARIS, rue Bondy, 56 : — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

ORFÈVRERIE DORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDES ELECTRO-CHIMIQUES

AVIS SPECIAL POUR LA REARGENTURE :

Nous appelons la plus sérieuse attention des consommateurs sur la réargenture de notre orfèvrerie et de nos couverts. On fait souvent des offres de réargenture à des prix inférieurs aux nôtres, mais le public doit se mettre en garde. Les objets fabriqués par nous même quand après un long usage le métal inférieur apparaît à certaines places, contient encore une quantité d'argent dont certains argenteurs ne tiennent pas compte aux consommateurs. En prenant un exemple, les couverts de table fabriqués par nous, notre réargenture, à raison de 80 grammes d'argent, coûte 44 fr. Mais nous en réduisons la valeur de l'argent retiré sur les anciens couverts, qui est en moyenne de 40 fr. ; réellement nous sommes en mesure d'effectuer dans un délai de huit jours la réargenture des couverts et de la petite orfèvrerie.

Notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli frères.

à payer 34 fr. — Certains argenteurs à bon marché ne demandent que 30 fr., tout en mettant que 5 ou 6 fr. d'argent. Mais il s'emparent, par un procédé chimique de désargentage, d'une valeur d'argent de 8 à 40 fr. dont ils ne tiennent pas compte aux consommateurs, soit à ajouter 40 fr. De sorte que le public paye 40 fr. pour recevoir seulement 6 fr. d'argent, tandis que nous ne faisons payer que 34 fr. et livrons 80 grammes d'argent. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

CHRISTOFLE ET C<sup>o</sup>.

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉ NIDE

ALFÉ NIDE

MARBRERIE ITALIENNE DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — Prix Modérés.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;



Guérison RADICALE DES Hernies

ou DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

Etablissement Horticole Vincens, Pépiniériste,

PRÈS L'ÉVÊCHÉ, CAHORS (LOT). Grand assortiment d'arbres fruitiers d'agrément et d'ornement ; Plantes de serre et de pleine terre ; Graines potagères, fourragères et de fleurs. Le tout dans les 1<sup>er</sup> choix et à des prix très-modérés. Entrée libre dans l'établissement.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

PHARMACIE LACOMBE

DULAC SUCESSEUR

SUR LES FOSSÉS A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS GUÉRISON ASSURÉE

SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC. PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE D'OCCASION

DEUX PETITES VOITURES

A QUATRE ROUES

Dont une essieux à patente, et son harnais, une paire harnais de timons, garniture en cuivre doublé, n'ayant servi que quatre fois ; un Bréack neuf, harnais fins et ordinaires, et tout ce qui concerne la Sellerie et la Carrosserie. S'adresser, Galerie de Fontenille, à Emile Escudé, carrossier.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

CAHORS, sur les Boulevards, Maison Courrou, à l'angle de la rue Fénelon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

A CÉDER

UN FOND DE MENUISERIE

SITUÉ PRÈS DE LA HALLE, A CAHORS avec bail de 9 ans. On peut entrer en jouissance de suite.

S'adresser pour traiter à M. BÉDÉ qui en est le propriétaire.

Médaille d'or. — Prix de 16,000 fr.

A Laroche, pour travaux scientifiques

QUINA LAROCHE

SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS

Cet ELIXIR, tonique et reconstituant, convient aux natures délicates ou affaiblies ; il modifie très-vite l'anémie, la chlorose, les gastralgies et les affections fébriles.

Le flacon : 5 fr. — Le demi-flacon : 3 fr. DÉPÔT A PARIS, RUE DROUOT, 45 ; à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

A LOUER

Trois Appartements : Deux de 3 pièces chacun, et un de 6, et un Magasin, rue du Portail-au-Vent.

S'adresser au café Bousquet, à M. Moncoutier qui en est le propriétaire.

A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE

UN ÉTUDE D'AVOUÉ

Près le Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Gourdon (Lot).

S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

Trois mois 16 fr. Six mois 32 fr.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature :

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFONT ; à Cahors, CAMBONAT ; à Puy-Lévy, DELBREL ; à Cahors, LAFON-BESSÈRE, ph. r. à Gourdon, CARANIE.

Le propriétaire-gérant A. LAYTON.